PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

2025_001_RH

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communautés de communes de Pré Bocage Intercom,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°20200716-21 du 16 juillet 2020 relative aux taux de promotion d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n°2022-012 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,

ARRÊTE

Article 1 :
Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
BEAURUEL Pierrette	Adjoint Technique	01/06/2025
COURVALLET Claudine	Adjoint Technique	01/06/2025
MARIE Hervé	Adjoint Technique	01/06/2025

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 2ème classe

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
PEREZ Julie	Adjoint Administratif	01/11/2025

Article 2 :
Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Les Monts d'Aunay,
Le Président, Monsieur Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard LEGUAY
Date : 25/04/2025
Qualité : President